

Déclaration liminaire du SNES-FSU et du SNESUP-FSU à la CAPA de promotion d'échelon des certifiés

Nous vivons une crise de recrutement sans précédent dans le second degré, crise qui est beaucoup plus grave que celle que nous avons connue au début des années 1980. Si nous nous félicitons du partage de ce constat par le nouveau ministre de l'éducation nationale, nous sommes plus qu'inquiets sur les annonces et moyens mis en œuvre pour vraiment enrayer de manière durable ce détournement des étudiants de nos métiers.

La loi sur la refondation de l'école

Le ministre Peillon et le président Hollande ont à de multiples reprises affirmé leur volonté de refonder l'école, et pour l'instant le projet de loi rendu public il y a une quinzaine de jours ne correspond pas à la véritable refondation du second degré dont le SNES-FSU est porteur au nom de la majorité des personnels. Même si le volet programmation avec la confirmation de créations d'emplois (malgré la communication aux médias avant la tenue du CTM des éléments chiffrés) dans les cinq années à venir traduit la priorité donnée à l'éducation, la volonté de continuer à vouloir imposer en déguisant les choses une école du socle, véritable smic de compétences, tourne le dos à une transformation progressiste de l'école et à la nécessaire et indispensable élévation du niveau de qualification. Nous ne retrouvons pas dans le corps du texte ni dans l'esprit de celui-ci l'ambition, dont nous sommes porteurs, de poursuite de la démocratisation de l'accès aux diplômes de niveau IV et aux qualifications. Il est d'ailleurs fort dommage que notre proposition de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans n'ait pas trouvé de traduction dans ce texte.

Les conditions de travail

Mais ni le projet de loi, ni le rapport annexé ne donnent d'indications rassurantes sur les améliorations que les personnels du second degré attendent, et qui sont fondamentales pour réussir une « refondation », en termes de conditions de travail et de revalorisation de nos salaires.

Sur les conditions de travail qui n'ont cessé de se dégrader suite aux suppressions massives d'emploi nous voulons des moyens pédagogiques éducatifs et matériels qui nous permettent d'exercer nos métiers dans la sérénité en particulier dans des classes où il n'y aurait plus d'effectifs pléthoriques et où des travaux en groupes existeraient à nouveau. Pour l'instant le volume d'emplois dédié au second degré ne semble pas pouvoir permettre ces améliorations attendues et indispensables. Par contre des mesures inscrites dans ce texte remettent en cause notre identité professionnelle : c'est par exemple le cas des mesures visant à rompre l'unité du second degré et à imposer des dispositions qui conduiraient à créer une forme de primarisation du second degré. L'enjeu de l'entrée en

sixième mérite mieux que la solution inacceptable d'un cycle artificiel cm2-6^{ème} piloté par un conseil école-collège, ce qui aboutirait au passage à faire déterminer par un conseil d'administration les conditions de travail de certains de nos collègues. Mais c'est aussi le cas indirectement de dégrader encore un peu plus nos conditions de travail en ne traitant pas directement dans ce projet de loi des questions d'orientation, de qualification et de responsabilités en matière de carte des formations et en laissant l'acte 3 de la décentralisation faire sa basse besogne.

Les salaires

Enfin, le silence est assourdissant au sujet de la revalorisation de nos métiers, de nos salaires et de nos carrières. Si l'on se félicite du maintien d'une double évaluation (administrative et pédagogique) et du retrait des textes qui donnaient le pouvoir de notre évaluation aux seuls chefs d'établissement, rien n'est mis en œuvre pour mettre fin aux décrochages que connaissent nos salaires depuis des années. Les rémunérations des professeurs du second degré français décrochent par rapport aux rémunérations moyennes observées dans les pays développés (cf les dernières enquêtes de l'OCDE) et le ministre serait bien inspiré de les lire avec attention et de ne pas travestir les informations concernant la durée du temps de travail car les conditions d'exercice du métier sont bien différentes d'un pays à l'autre de l'OCDE.

Mais nos salaires dans le second degré décrochent aussi au sein de la catégorie A de la fonction publique de l'Etat dans notre pays. Certifiés comme agrégés avons les salaires nets annuels de la catégorie A de la fonction publique d'état les plus bas de notre pays. Au moment où notre employeur claironne haut et fort que l'éducation est la priorité de ce gouvernement, il serait inadmissible que rien ne change alors que de nombreux leviers sont à disposition du ministre : doublement de l'ISOE part fixe, alignement de la part modulable de l'ISOE sur le taux le plus favorable, abandon du jour de carence, améliorations de la prise en charge des frais de déplacement. Cela venant en complément de l'augmentation du point d'indice bloqué maintenant depuis plus de trois ans !

Il est aussi indispensable de repenser nos carrières dans leur globalité, c'est pour cela que le SNES-FSU revendique la mise en œuvre d'un avancement unique au rythme le plus rapide pour tous (cet avancement unique existe d'ailleurs déjà pour certains corps ou grade). Quant à l'utilisation de la notation pour nos déroulés de carrière, nous y reviendrons en détail lors de la capa du tableau d'avancement car nous avons à ce moment là un panel beaucoup plus large pour constater les écarts de notation pouvant exister d'une discipline à l'autre. Rappelons aux membres de cette CAP que les déroulés de carrière sont bien différents en fonction de la notation : à l'heure actuelle le déroulé d'une carrière en 40 annuités d'un certifié entre l'avancement à l'ancienneté et au grand choix se traduit par une différence de traitement de 180 000 euros !

Pour le SNES il est urgent que les prochains arbitrages qui seront rendus prennent en compte les avis de ceux qui contre vents et marées ont continué à exercer leur métier au service de la réussite de tous malgré le mépris affiché par certains de nos gouvernants et leur refus de prendre en compte les réalités sociales et scolaires auxquelles nous sommes confrontés.